

■ Décision SGA-DEC-2025-279

Attribution du marché public de construction d'un parking silo rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil

**Direction des finances et commande publique
Service Marchés publics**

La Maire de Creil,

■ Visas :

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1-1° et R2123-1 ;
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, rendu exécutoire le 16 décembre 2024, donnant délégation à Madame la Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le budget communal ;
- Vu l'avis d'appel public à concurrence relatif au marché public de construction d'un parking silo rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil ;
- Vu la date limite de remise des offres fixée au 29 janvier 2025 à 12 heures ;
- Vu les critères de jugement des offres :
 - Prix : 50%
 - Valeur technique : 50%
- Vu le résultat d'analyse de l'offre en date du 28 mai 2025 ;

■ Considérant :

Les négociations engagées avec l'entreprise ;

Qu'après analyse, les offres suivantes ont été considérées comme économiquement les plus avantageuses au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation :

N° du lot	Désignation du lot	Nom de l'attributaire
1	Terrassement VRD	EIFFAGE ROUTE NORD EST
2	Gros œuvre étendu	SPIE BATIGNOLLES NORD
3	Façades bois	AM3D
4	Etanchéité	CHAPELEC
5	Charpente métallique	LOISON
6	Métallerie	LOISON
7	Electricité / SSI	ELEC TERTIAIRE HABITAT (ETH) - MERELEC
9	Ascenseur	TK ELEVATOR

■ **Décide :**

Article 1 : D'attribuer le marché public relatif aux travaux de construction d'un parking silo rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil aux sociétés suivantes :

N° du lot	Désignation du lot	Désignation de l'attributaire	Montant du marché
1	Terrassement VRD	Raison sociale : EIFFAGE ROUTE NORD EST SIRET : 402 096 267 00297 Adresse : RN17 - La Gare 60190 ESTREES-SAINT-DENIS	489 521,91 € H.T
2	Gros œuvre étendu	Raison sociale : SPIE BATIGNOLLES NORD SIRET : 349 026 955 00022 Adresse : 8, Rue Clément Bayard 60200 COMPIEGNE	<ul style="list-style-type: none"> - Partie globale et forfaitaire : 1 065 000,00 € H.T - Partie à bons de commande (pendant toute la durée d'exécution du marché) : <ul style="list-style-type: none"> • Minimum : sans, • Maximum : 180 000 € HT.
3	Façades bois	Raison sociale : AM3D SIRET : 422 660 118 00015 Adresse : 1, Chemin de Moreuil 80800 DAOURS	290 000,00 € H.T
4	Etanchéité	Raison sociale : CHAPELEC SIRET : 328 781 869 00065 Adresse : 5, rue Philippe Lebon 92396 VILLENEUVE-LA-GARENNE CEDEX	127 959,67 € H.T
5	Charpente métallique	Raison sociale : LOISON SIRET : 320 291 164 00012 Adresse : ZI - Rue des deux ponts BP 61 59427 ARMENTIERES CEDEX	124 665,00 € H.T
6	Métallerie	Raison sociale : LOISON SIRET : 320 291 164 00012 Adresse : ZI - Rue des deux ponts BP 61 59427 ARMENTIERES CEDEX	184 318,00 € H.T
7	Electricité / SSI	Raison sociale : ELEC TERTIAIRE HABITAT (ETH) - MERÉLEC SIRET : 323 801 514 00049 Adresse : 11, Rue de Pinçonlieu 60000 BEAUVAIS	249 000,00 € H.T
9	Ascenseur	Raison sociale : TK ELEVATOR SIRET : 722 024 742 02772 Adresse : 20, Rue François Cévert 49001 ANGERS	19 500,00 € H.T

Article 2 : D'imputer les dépenses aux comptes prévus à cet effet du budget de la Ville.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

SLOW

ID : 060-216001743-20250612-DCRG2025279-AU

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera faite au représentant de l'Etat
Trésorier Municipal.



A Creil, le **12 JUIN 2025**

Sophie DHOURY-LEHNER

Maire de Creil,
Vice-présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) :

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

12 JUIN 2025

12 JUIN 2025

